



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23/05/2023
N° 860

L'offre publique d'achat simplifiée de l'Etat sur les titres EDF se clôture par un succès

A la suite de la publication par l'Autorité des marchés financiers le 23 mai 2023 des résultats définitifs de l'offre publique d'achat simplifiée de l'Etat portant sur les titres EDF¹, y compris l'offre réouverte du 4 au 17 mai 2023 inclus, l'Etat détient, à la clôture de l'offre, 3 908 590 275 actions EDF, représentant 97,69%% du capital et au moins 98,04% des droits de vote², et 130 829 543 OCEANes (soit 99,97% du nombre d'OCEANes en circulation). Ce résultat rend possible la mise en œuvre d'un retrait obligatoire sur les actions et les OCEANes EDF.

Conformément aux intentions énoncées dans le cadre de cette offre publique, et puisque les conditions le permettant sont désormais remplies, l'Etat a adressé ce jour à l'AMF une demande de mise en œuvre du retrait obligatoire afin de se voir transférer l'ensemble des actions et OCEANes EDF non apportées à l'offre³, et ce aux mêmes prix que ceux de l'offre (à savoir 12,00 euros par action et 15,52 euros par OCEANE EDF).

Cabinet de Bruno Le Maire
01 53 18 41 13
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

139, rue de Bercy
75012 Paris

¹ Voir avis AMF n° 223C0744 du 22 mai 2023.

² Sur la base d'un capital composé de 4 000 933 682 actions représentant au plus 6 632 545 088 droits de vote théoriques au 10 mai 2023, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du RG de l'AMF.

³ A l'exclusion des 340 706 595 actions EDF détenues par l'EPIC Bpifrance (avec lequel l'Etat agit de concert) et des 888 511 actions EDF auto-détenues.